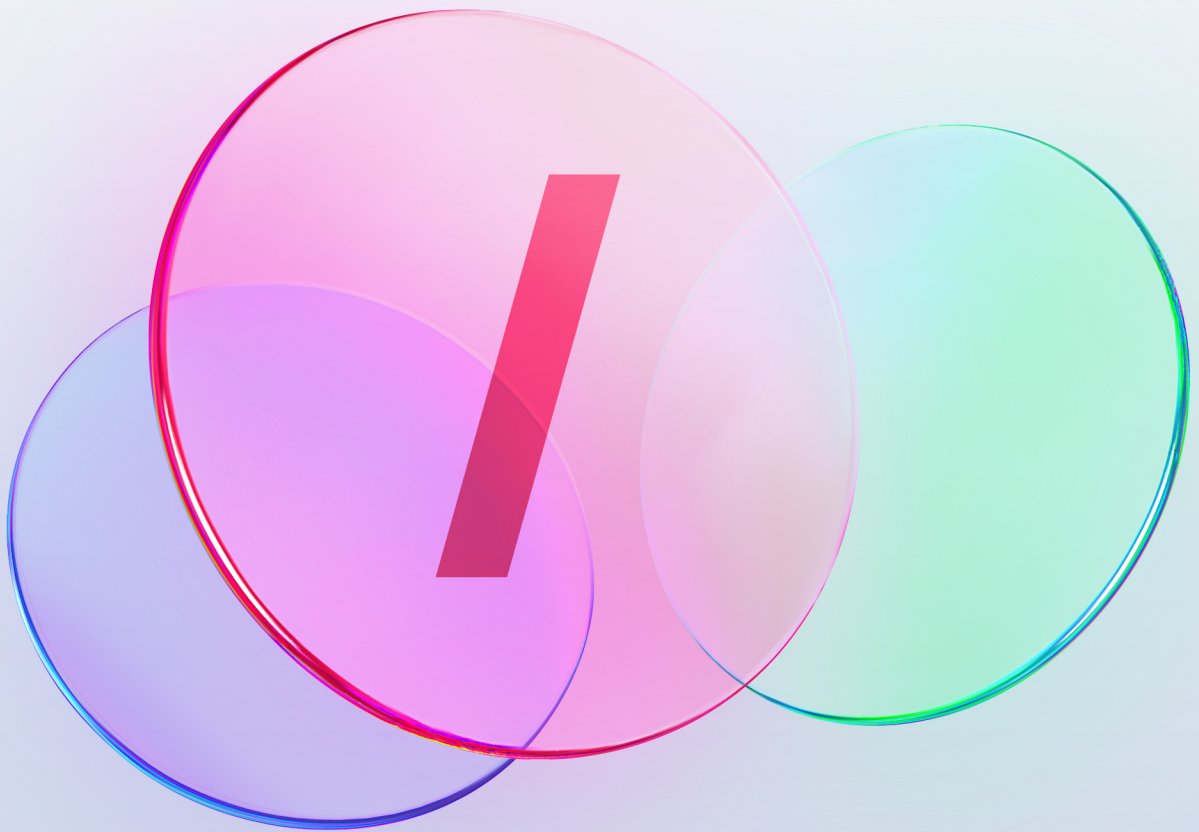




Rapport de **transparence**



Sommaire

Table des matières

Introduction	3
1. Présentation du réseau implid	4
1.1 Description de l'organisation juridique et structurelle du réseau & implantation géographique	4
1.2 Identité des contrôleurs légaux intervenant à titre individuel	5
1.3 Données financières	6
2. Le cabinet d'audit	6
2.1 Description de la structure juridique et du capital du cabinet	6
2.2 Description de la gouvernance du cabinet	6
3. Gestion des risques et de la qualité	6
3.1 Indépendance	6
3.1.1 Indépendance des associés et des collaborateurs	6
3.1.2 Acceptation d'un nouveau mandat	6
3.1.3 Services non audit	7
3.1.4 Rotation des associés	7
3.2 Qualité	7
4. Clients	8
4.1 Chiffre d'affaires	8
4.2 Entité d'Intérêt Public contrôlée	8
4.3 Liste des établissements de crédit audités par la Cabinet	8
5. Les données sociales	9
5.1 Effectifs	9
5.2 Mode de rémunération des associés	9
5.3 Politique de formation continue	9
6. Déclaration de la direction	10



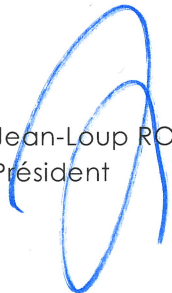
Introduction

Le présent Rapport de Transparence est établi en application des dispositions de l'article D.821-197 du Code de commerce et de l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014 du 16 avril 2014.

Conformément à l'article D.821-197 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès d'une entité d'intérêt public ou d'une société de financement pour une mission de certification des comptes ou de certification des informations en matière de durabilité publient sur leur site internet un rapport de transparence dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Dans le cadre du présent rapport de transparence, seules les procédures relatives à l'activité de commissariat aux comptes du Cabinet sont présentées.

Lyon, le 31 décembre 2025



Jean-Loup ROGE
Président

/

1. Présentation du réseau implid

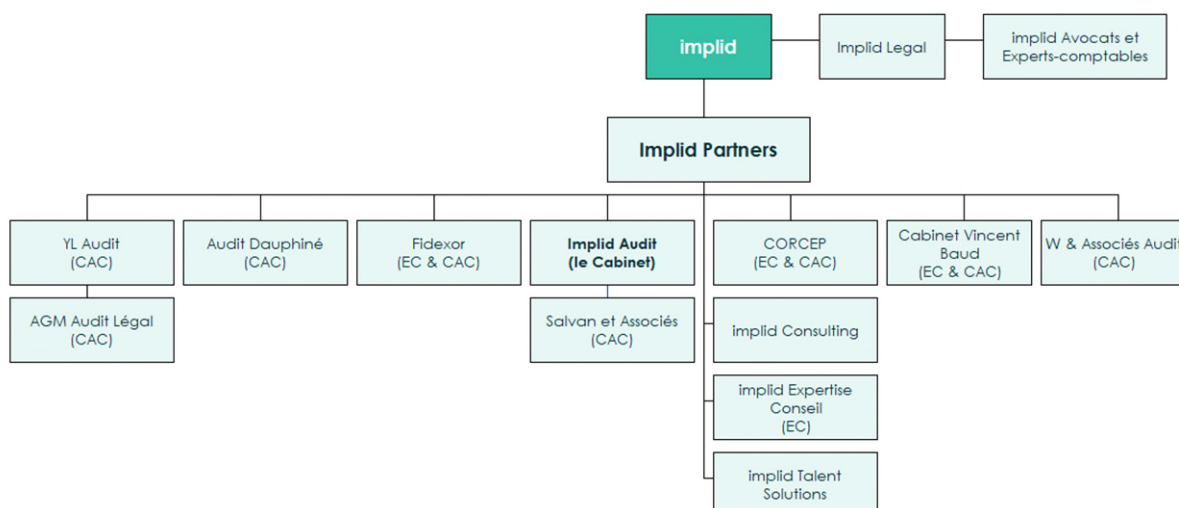
1.1 Description de l'organisation juridique et structurelle du réseau & implantation géographique

Le Groupe implid (ici dénommé « le Réseau ») exerce des activités d'audit, d'expertise comptable, de conseil et d'avocat. Il compte 53 associés et 635 collaborateurs au sein de 40 bureaux situés en Auvergne Rhône-Alpes et à Paris.

L'activité de commissariat aux comptes s'exerce au sein de huit structures juridiques.

- **implid Audit** est l'entité historique du groupe et exerce le contrôle légal des comptes d'entités d'intérêt public ;
- **Fidexor** exerce son activité notamment en Pays de Savoie ; cette société n'effectue pas de contrôles légaux d'entités d'intérêt public ;
- **Corcep** dispose de deux bureaux, à Lyon et Valence ; cette société n'effectue pas de contrôles légaux d'entités d'intérêt public ;
- **Audit Dauphiné** dispose de deux bureaux, à Valence et Romans sur Isère ; cette société n'effectue pas de contrôles légaux d'entités d'intérêt public ;
- **Salvan et Associés** dispose d'un bureau à Montluçon ; cette société n'effectue pas de contrôles légaux d'entités d'intérêt public ;
- **Cabinet Vincent Baud** dispose de deux bureaux à Lyon et Nantua ; cette société n'effectue pas de contrôles légaux d'entités d'intérêt public ;
- **W et Associés Audit** dispose d'un bureau à Paris ; cette société n'effectue pas de contrôles légaux d'entités d'intérêt public ;
- **AGM Audit Légal** dispose d'un bureau à Saint-Marcel ; cette société n'effectue plus le contrôle légal de comptes d'entités d'intérêt public.

Le groupe implid est principalement constitué des sociétés suivantes :



implid SAS est détenue majoritairement, directement et indirectement, par des associés exerçant leur activité au sein du cabinet et dans les autres sociétés du groupe.

implid n'a pas d'activité externe au Cabinet.



La société implid Partners est dirigée par M. Jean-Loup ROGE, en qualité de Président.

Les activités professionnelles du Cabinet sont exercées par les filiales détenues directement ou indirectement par implid Partners, et dont les principales sont décrites ci-après :

- **implid Expertise Conseil** exerce l'activité d'expertise comptable ;
- **implid Consulting** exerce l'activité de conseil aux organisations ;
- **implid Avocats et Experts-comptables** exerce les activités d'avocat et d'expertise-comptable ;
- **implid Avocats** exerce l'activité d'avocat ;
- **CORCEP** exerce l'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Elle est inscrite auprès de la Compagnie régionale de Lyon-Riom ;
- **FIDEXOR** exerce l'activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Elle est inscrite auprès de la Compagnie régionale de Dauphiné-Savoie ;
- **Audit Dauphiné** exerce l'activité d'audit et de commissariat aux comptes. Elle est inscrite auprès de la Compagnie Régionale de Dauphiné-Savoie ;
- **Salvan et Associés** exerce l'activité d'audit et de commissariat aux comptes. Elle est détenue par implid Audit. Elle est inscrite auprès de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom ;
- **Cabinet Vincent Baud** exerce l'activité d'audit et de commissariat aux comptes. Elle est inscrite auprès de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom ;
- **W et Associés Audit** exerce l'activité d'audit et de commissariat aux comptes. Elle est inscrite auprès de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom ;
- **implid Audit** (ci-après dénommé le Cabinet 1) est inscrite auprès de la Compagnie Régionale de Lyon et exerce l'activité d'audit et de commissariat aux comptes ;
- **AGM Audit Légal** est inscrite auprès de la Compagnie Régionale de Besançon-Dijon et exerce l'activité d'audit et de commissariat aux comptes.

Le Cabinet n'a pas d'implantation hors de France et n'est pas membre d'un réseau national ou international. Il est membre du groupement technique FRANCE DEFI.

1.2 Identité des contrôleurs légaux intervenant à titre individuel

Les contrôleurs légaux intervenant à titre individuel au sein du réseau sont Mme Anne-Béatrice MONTROYA-TRUCHI et M. Thibault CHALVIN.



1.3 Données financières

A la clôture de l'exercice 2025, le contrôle légal des états financiers et consolidés a généré, au sein du réseau, un chiffre d'affaires facturé de 6 686 K€.

2. Le cabinet d'audit

2.1 Description de la structure juridique et du capital du cabinet

implid Audit est une Société par Actions simplifiée, au capital de 1 832 710 €, détenue à 99,99% par la société implid Partners.

2.2 Description de la gouvernance du cabinet

M. Jean-Loup ROGE est le Président de la société implid Audit.

3. Gestion des risques et de la qualité

3.1 Indépendance

3.1.1 Indépendance des associés et des collaborateurs

Les principales règles d'indépendance applicables aux associés et aux collaborateurs de l'activité audit du Cabinet sont conformes au Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Elles font l'objet d'une déclaration d'indépendance signée annuellement, qui porte notamment sur les liens professionnels, financiers et familiaux ainsi que sur toute situation susceptible de porter atteinte à l'impartialité, l'objectivité ou l'indépendance vis-à-vis d'une entité auditée.

Cette déclaration complète la charte d'éthique qui aborde de manière plus générale les règles de comportement professionnel conformes au Code de déontologie, que chaque associé et collaborateur de l'activité d'audit doit signer lors de son entrée au sein du Cabinet ou périodiquement lors de la révision de cette charte.

3.1.2 Acceptation d'un nouveau mandat

L'acceptation d'un nouveau mandat donne notamment lieu à la vérification préalable de l'absence de liens personnels, professionnels ou financiers ainsi que de prestations de services antérieures susceptibles de porter atteinte à l'indépendance vis-à-vis de l'entité auditée ou de créer une situation d'auto-révision.

Cette vérification aboutit soit au refus, soit à l'acceptation pure et simple soit à l'acceptation assortie de la mise en place de mesures de sauvegarde de l'indépendance.



Cette procédure est formalisée au moyen d'un outil de type « workflow » complété par les associés et collaborateurs concernés.

3.1.3 Services non audit

Les services non audit dont la fourniture, par un membre du Cabinet à une entité dont le cabinet est commissaire aux comptes, ou à une entité qui contrôle ou qui est contrôlée par une entité dont le cabinet est commissaire aux comptes, est envisagée, font l'objet d'une demande d'approbation préalable auprès de l'associé signataire du mandat de commissariat aux comptes, qui apprécie si ces services sont conformes au Code de déontologie et, le cas échéant, si des mesures de sauvegarde sont nécessaires.

Cette procédure est mise en œuvre à l'aide d'un outil de « *conflict check* » accessible par l'intranet du Cabinet. Par ailleurs, un outil de détection automatique des potentielles incompatibilités sur des dossiers pour lesquels le Cabinet exerce une mission légale a été déployé. Cet outil permet d'identifier toutes les situations où le cabinet risque de se retrouver en situation d'incompatibilité et ainsi aider à la mise en œuvre de mesures de sauvegarde.

3.1.4 Rotation des associés

Le Cabinet se conforme aux règles de rotation des associés signataires applicables aux Entités d'Intérêt Public et aux entités faisant appel public à la générosité.

3.2 Qualité

La responsabilité de la qualité est confiée à l'associé signataire. Cette qualité passe notamment par l'utilisation d'un logiciel d'audit qui figure parmi les références du marché. Ce logiciel structure la démarche d'audit conformément aux Normes d'Exercice Professionnel. Il permet de mettre en place une approche d'audit par les risques efficace et de documenter l'ensemble des travaux réalisés.

Un manuel des procédures a été rédigé et est mis à jour régulièrement. Il est par ailleurs en libre consultation pour l'ensemble des collaborateurs et associés sur l'intranet du Cabinet.

Pour les Entités d'Intérêt Public, une procédure de revue indépendante est effectuée par un associé d'audit extérieur au dossier, dans le respect des exigences réglementaires, notamment pour ce qui concerne le délai de viduité.



Depuis janvier 2024, il a été confié à un professionnel bénéficiant d'une longue expérience dans le domaine des contrôles qualité l'obligation de réalisation du contrôle qualité interne. Les conclusions émises par ce dernier ont été communiquées dans un rapport, transmis à l'ensemble des associés Audit, et a donné lieu, le cas échéant, à un plan de remédiation. Cette mesure doit être pérennisée et sera réitéré au cours du mois de février 2026.

Le Cabinet a fait l'objet d'un contrôle de suite en juillet 2023 consécutif à un précédent contrôle intervenu en septembre 2021.

4. Clients

4.1 Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice 2024/25, le chiffre d'affaires de l'activité audit du Cabinet s'est élevé à 3 714 K€. Ce dernier se répartit notamment, pour les deux cabinets, comme suit :

- Au titre du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés auprès des EIP : 49 K€
- Au titre de la délivrance de Services Autres que la Certification des Comptes auprès des EIP : 6 K€
- Au titre du contrôle légal des états financiers et consolidés auprès des autres entités : 3 294 K€
- Au titre de la délivrance de Services Autres que la Certification des Comptes auprès d'entités auditées : 320 K€
- Au titre de la délivrance de Services Autres que la Certification des Comptes auprès d'autres entités : 55 K€

4.2 Entité d'Intérêt Public contrôlée

Le cabinet a été contrôleur légal au cours de l'exercice 2024/25 d'une seule Entité d'Intérêt Public, à savoir la société VILMORIN & CIE.

4.3 Liste des établissements de crédit audités par la Cabinet

Le cabinet ne détient aucun mandat auprès d'établissements de crédit.



5. Les données sociales

5.1 Effectifs

Au cours de l'exercice 2024/25, l'effectif (associés et collaborateurs) moyen de l'activité audit du cabinet s'est élevé à 30 ETP.

5.2 Mode de rémunération des associés

Chaque année, les associés Audit du Cabinet évaluent leurs performances en mesurant le niveau d'atteinte des objectifs communs et des objectifs personnalisés. Ces autoévaluations sont ensuite revues et commentées par le responsable de l'activité Audit. Sur cette base, le responsable d'activité formule ses propositions de rémunération, soumises à la revue du Président.

L'objectif de rémunération est fixé en début d'exercice sur une base budgétaire en fonction de l'évaluation des performances de l'exercice précédent et de l'évolution des responsabilités prévues pour l'exercice suivant. La rémunération comprend une part fixe et une part variable. La rémunération finale de l'associé dépend du résultat constaté en fin d'exercice et de l'atteinte des objectifs définis en début de période.

5.3 Politique de formation continue

Tous les associés et collaborateurs du Cabinet bénéficient de parcours de formation adaptés aux besoins de leur métier, de leur fonction et à l'actualité technique.

Pour les associés et collaborateurs d'audit, ces parcours s'inscrivent dans le cadre des obligations de formation professionnelle continue prévues par le Code de commerce (articles L 821-24 et R 821-70) et le Code de déontologie.

Au cours de l'exercice 2024/25, les associés et collaborateurs d'audit ont suivi 1 637 heures de formation, soit une moyenne de 54 heures par personne.



6. Déclaration de la direction

Le Président d'implid Audit déclare que :

- Les principes d'indépendance décrits plus haut ont fait l'objet d'une vérification interne ;
- La politique de formation décrite ci-dessus vise à assurer le respect des dispositions des articles L 821-34 et R 821-71 du Code de commerce.
- Le système interne de contrôle qualité est efficace.